Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 059-215900903-20201217-20_5_31-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 17 décembre 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 décembre 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Vincent DELANNOY (à Mme Annie HUS), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absente : Mme Nathalie HERBAUX

N° 20-5-31

Jeunesse

Versement de la subvention communale allouée au C.J.B. Vacances

Rapport de :
Mme J. de BAROLET, adjointe au Maire

Le C.J.B. Vacances, dont le siège est situé rue du Fort Montagne à Bondues, gère les activités extra scolaires de la commune, en proposant aux parents d'élèves d'accueillir leurs enfants dans des centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

Par délibération n°20-5-29 du 17 décembre 2020, vous avez validé la convention d'objectifs passée entre le CJB vacances et la commune. Celle-ci engage la mairie à verser une participation globale renégociée chaque année.

Pour l'année 2021, la commission compétente préconise de subventionner cette association offrant un service indispensable à sa population active, à hauteur de 93 700 €.

Cette subvention sera acquittée pour 70 % en janvier 2021 et le solde en juin 2021.

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service, la CAF valorise, dans le calcul de ses participations versées à la commune, certaines activités du CJB Vacances.

Or la CAF prévoit dans son nouveau contrat, établi pour les années 2020 à 2024, un paiement direct de sa contribution financière au CJB Vacances.

Cette dernière n'étant pas encore connue, la subvention-sera ajustée lors du versement du solde selon la contribution CAF effectivement perçue par l'association.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
Commission 3 du 26 novembre 2020

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)

Mme Aurélie DESQUENNE ne prend part au vote.

Présents :	29
Pouvoirs :	3
Votants :	31
Pour :	31